



Attestation d'affiliation RMT/projets candidats (AAP CAS DAR 2009) **Réseau Mixte Technologique** « élevages et environnement » porté par l'IFIP

Le RMT « **élevages et environnement** » porte sur l'**élaboration** et le **transfert** des **outils** (références, méthodes, modèles et indicateurs) pour le **pilotage** (par les agriculteurs, la profession agricole, les pouvoirs publics et la recherche / développement) des **élevages en vue de l'amélioration de leur bilan environnemental**.

Il a pour champ d'application :

- Les **élevages avec leurs différents ateliers animaux** (ateliers de porcs, ruminants, volailles et poissons) et **végétaux** (céréales, fourrages et oléo-protéagineux).
- L'échelle privilégiée d'étude est celle de **l'exploitation agricole** en tant qu'entité décisionnelle, mais d'autres échelles complémentaires sont explorées par le réseau : celle de **l'atelier** en tant que maillon constitutif de l'exploitation et celle du **territoire** où se prennent les décisions de politique globale.
- Les impacts environnementaux pris en compte concernent :
 - les impacts sur le milieu pouvant engendrer des pollutions des différents compartiments (air, eau, sol) avec les apports ou émissions d'éléments potentiellement polluants¹.
 - le réchauffement climatique avec les émissions de gaz à effet de serre
 - les nuisances olfactives, visuelles, sonores ou liées aux poussières
 - l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie fossile)
 - l'impact sur la biodiversité
 - mais également les impacts positifs²

La problématique du réseau se décline en 5 axes :

- 4 correspondent à des niveaux d'échelle et d'organisation avec comme approche une évaluation globale (évaluation environnementale multicritère prenant en compte les flux d'éléments polluants, les nuisances, la biodiversité, complétée d'une évaluation économique et technique) :
 - de choix stratégiques (choix sur le long terme) à l'échelle de l'exploitation (**axe I**).
 - de choix techniques (choix de court terme) à l'échelle de l'exploitation (**axe II**).
 - de choix de systèmes de production et de leur répartition à l'échelle du territoire (modification envisageable sur le long terme avec des leviers et des verrous socioéconomiques à préciser) (**axe III**).
 - d'organisations collectives d'exploitations à l'échelle du territoire (**axe IV**).
- 1 est d'ordre méthodologique et vise à préciser les méthodes d'évaluation environnementale des systèmes de production animale (**axe V**).

1 Eléments potentiellement polluants : azote, phosphore, produits phytosanitaires, éléments traces métalliques, ammoniac

2 Impacts positifs : fertilisation des sols avec les effluents d'élevage, stockage de carbone, production d'énergie renouvelable, ...)

Dans le cadre de ces axes, le RMT vise à rassembler les acquis disponibles et en cours d'acquisition pour alimenter et renseigner les 5 axes de la problématique. Face à des manques identifiés, le RMT favorisera l'émergence de nouveaux projets dits « issus du RMT » et les accompagnera.

- **Les projets issus du RMT** émergent donc au sein du réseau en lien avec des thématiques apparues pertinentes collectivement. Le RMT participe à la construction du projet, du partenariat, du contenu et à la recherche de financements et soutient de fait le projet en lui fournissant une attestation.

Le RMT distingue deux autres statuts de projets en lien avec le réseau qui émergent et se construisent plutôt en dehors des discussions du RMT mais dont le porteur de projet souhaite participer à la dynamique du réseau.

- **Les projets soutenus par le RMT.** Le porteur demande volontairement un avis du RMT concernant le projet à l'occasion d'une réponse à un appel à projets. Lorsque le réseau soutient le projet, il fournit une attestation (présent document).
- **Les projets associés au RMT.** Le porteur de projet informe volontairement le réseau de l'existence du projet. Le bureau du RMT décide de l'adéquation du projet avec la problématique du réseau.

Le RMT « élevages et environnement » certifie soutenir au nom du RMT le projet « **Améliorer la caractérisation des effluents d'élevage par des méthodes et des modèles innovants pour une meilleure prise en compte agronomique** » porté par l'ACTA. Le projet est issu des discussions et réflexions 2008 des réseaux « élevages et environnement » et « fertilisation et environnement ». Il est donc présenté à l'appel à projets conjointement par les deux RMT « élevages et environnement » et « fertilisation et environnement ». Il est en lien avec **l'axe II** spécifique du RMT « élevages et environnement ».

Les engagements du RMT vis-à-vis du projet sont les suivants :

- Le RMT s'engage à suivre activement les avancées des travaux du projet.
- Le RMT valorisera les acquis du projet : il apportera un appui spécifique à leur mutualisation dans le cadre du réseau et au transfert des résultats vers l'enseignement et le développement agricole.
- Le RMT fera très prochainement (courant mars 2009) bénéficier le projet des informations mutualisées sur l'Intranet du RMT (compétences, projets et base de données documentaire).

Prénom Nom fonction
Représentant du RMT



Philippe LETERME

Prénom Nom
Animateur du RMT



Sandrine ESPAGNOL

Prénom Nom
Représentant du chef de file du
projet d'appel à projets 2009



ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE
Le Directeur Général
J.-P. DARVOGNE
64, rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12

Jean-Pierre DARVOGNE